

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 18 avril 2024

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE**

désigne Monsieur Maurice Kech en tant que Secrétaire de séance, assisté par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire

**Point 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024**

approuve le procès-verbal de la séance du 15 février 2024

**Point 3. COMPTES DE GESTION 2023 DU
TRÉSORIER PRINCIPAL**

déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2023 (Général, Assainissement, Eau potable, Pépinière d'entreprises du Florival, Aires d'Activités du Florival, Environnement, Camping Le Florival) par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves

Point 4. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

**4.1- Compte Administratif 2023 du Budget
Général (M14)**

après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés :

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2023 du Budget Général (M14)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats et déclare closes les opérations de l'exercice 2023 (M14)

**4.2- Affectation du résultat de l'exercice
2023 du Budget Général (M14)**

conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2024 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, reporte les excédents comme suit :

- 3 638 156,71 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement
- 454 344,68 euros : excédent maintenu en section d'investissement

**4.3- Lancement de la consultation en
procédure formalisée pour l'accord-cadre
multi-attributaire de fourniture de gaz naturel
rendu sur site et services associés**

valide le lancement anticipé de la consultation en procédure formalisée portant sur un accord-cadre multi-attributaire de fourniture de gaz naturel rendu sur site et services associés (trois attributaires maximum), pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2029

4.4- Ajout d'une délégation au Président

attribue au Président, pour toute la durée du mandat, la délégation suivante :

« Signer tout document se rapportant à l'établissement de servitudes de passage portant sur l'accès aux réseaux publics, au bénéfice de la CCRG, y compris celles impliquant le versement d'une indemnité, pour un montant maximum de 5 000 euros. »

**4.5- Adhésion de la CCRG à l'Agence de
fabrique urbaine et territoriale (AFUT)
Sud-Alsace**

- valide l'adhésion de la CCRG à l'AFUT Sud-Alsace, moyennant une cotisation annuelle de 2 000 euros
- prévoit l'inscription de cette dépense au budget
- désigne Monsieur Marcello Rotolo en tant que représentant titulaire et Monsieur Roland Martin en tant que représentant suppléant de la CCRG appelés à siéger au sein des instances de l'AFUT Sud-Alsace

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette adhésion

Point 5. ASSAINISSEMENT

5.1- Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement (M49)

après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés :

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2023 Assainissement (M49)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats et déclare closes les opérations de l'exercice 2023 (M49)

5.2- Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget Assainissement (M49)

conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2024 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, reporte les excédents comme suit :

- 407 430,05 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement
- 4 648 318,13 euros : excédent maintenu en section d'investissement

5.3- Validation de la souscription d'un emprunt pour le financement de la réhabilitation de la Station de traitement des eaux usées (STEU)

pour le financement de cette opération :

- autorise Monsieur le Président à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt, composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 31 600 000 euros, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt

Ligne du Prêt : Aqua Prêt

Montant : 31 600 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 60 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : déduit (si profil d'amortissement avec échéance prioritaire)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

- autorise Monsieur le Président à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds

5.4- Constitution d'une Commission de suivi des travaux de réhabilitation de la Station de traitement des eaux usées (STEU)

- constitue la Commission Réhabilitation de la STEU telle que proposée
- désigne les huit Conseillers communautaires suivants appelés à y siéger :
 - ✓ Monsieur Claude Muller
 - ✓ Monsieur Guy Habecker
 - ✓ Monsieur Christian Facchin
 - ✓ Monsieur Jean-Luc Galliath
 - ✓ Madame Sylvie Schruoffenegger
 - ✓ Monsieur Jean-Pierre Peltier
 - ✓ Madame Angélique Muller
 - ✓ Monsieur Roland Martin

Point 6. EAU POTABLE

6.1- Compte Administratif 2023 du Budget Eau potable (M49)

après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés :

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2023 Eau potable (M49)

- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats et déclare closes les opérations de l'exercice 2023 (M49)

6.2- Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget Eau potable (M49)

conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2024 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, reporte les excédents comme suit :

- 1 797 679,20 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement
- 50 000,00 euros : excédent de fonctionnement capitalisé
- 25 018,09 euros : déficit maintenu en section d'investissement

6.3- Reconduction de la surveillance au lac du Ballon durant la période estivale 2024

- reconduit la convention de surveillance au lac du Ballon pour l'été 2024, pour un coût de 5 378,52 euros
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

6.4- Disparition progressive des tarifs dégressifs de l'eau potable pour les gros consommateurs

- valide les nouveaux tarifs d'eau potable, applicables au 1^{er} janvier 2024
- autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision

Point 7. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

7.1- Compte Administratif 2023 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4)

après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés :

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2023 Pépinière d'entreprises du Florival (M4)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement

- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats et déclare closes les opérations de l'exercice 2023 (M4)

7.2- Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4)

conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2024 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, reporte les excédents comme suit :

- 161 339,45 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement
- 1 206,05 euros : excédent maintenu en section d'investissement

Point 8. AIRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

8.1- Compte Administratif 2023 du Budget Aires d'Activités du Florival (M14)

après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés :

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2023 Aires d'Activités du Florival (M14)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats et déclare closes les opérations de l'exercice 2023 (M14)

8.2- Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget Aires d'Activités du Florival (M14)

conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2024 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, reporte les résultats comme suit :

- 7 522,98 euros : excédent de fonctionnement capitalisé
- 2 668 394,68 euros : déficit maintenu en section d'investissement

8.3- Rachat du terrain à la société Insapro

- valide cette acquisition, au prix de 77 420 euros (pour 27,65 ares)
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec Insapro ou avec toute personne physique ou morale s'y substituant, ainsi que tout document relatif à cet achat

Point 9. ENVIRONNEMENT

9.1- Compte Administratif 2023 du Budget Environnement (M4)

après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés :

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2023 Environnement (M4)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats et déclare closes les opérations de l'exercice 2023 (M4)

9.2- Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget Environnement (M4)

conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2024 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, reporte les excédents comme suit :

- 2 201 317,44 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement
- 100 000,00 euros : excédent de fonctionnement capitalisé
- 55 258,30 euros : déficit maintenu en section d'investissement

Point 10. CAMPING LE FLORIVAL

10.1- Compte Administratif 2023 du Budget Camping Le Florival (M4)

après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés :

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2023 Camping Le Florival (M4)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats et déclare closes les opérations de l'exercice 2023 (M4)

10.2- Affectation du résultat de l'exercice 2023 du Budget Camping Le Florival (M4)

conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2024 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, reporte les excédents comme suit :

- 83 459,41 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement
- 215 628,55 euros : excédent maintenu en section d'investissement

10.3- Modification des périodes d'ouverture/ fermeture du Camping Le Florival

est informé que l'ouverture du Camping Le Florival est programmée pour le samedi 13 avril 2024.

En fonction de la météo, son ouverture sera prolongée et la fermeture pourra se faire courant octobre 2024

Point 11. DÉVELOPPEMENT

11.1- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Haut-Rhin (SDAHGV) 2024-2029

le projet de Schéma reprenant les engagements de la CCRG initialement prévus, émet un avis favorable au projet de Schéma, avec la précision suivante : « Concernant l'aire de grand passage de Colmar, la CCRG rappelle son accord dans sa participation au financement (investissement et fonctionnement) de l'opération au prorata du nombre d'habitants, sous réserve d'une présentation du projet détaillée et de l'usage exclusif de l'équipement pour les gens du voyage ou en fonction de la durée d'utilisation par les gens du voyage. »

11.2- Demande de subvention exceptionnelle pour l'opération Touristra

- valide l'octroi de la subvention exceptionnelle sollicitée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon, d'un montant de 13 750 euros, soit un versement de 116 338 euros sur l'exercice 2024
- inscrit cette dépense au Budget Supplémentaire 2024

11.3- Attribution du marché de gestion des structures de la petite enfance de Buhl et Guebwiller

- valide l'attribution du marché de gestion des structures de la petite enfance de Buhl et Guebwiller à l'Association de Gestion des Structures de la Petite Enfance du Florival, au prix de 1 645 080 euros HT pour les deux structures, pour les deux années du marché

- autorise Monsieur le Président à signer le marché public et l'ensemble des documents s'y rapportant

11.4- Fourrière de véhicules – Concession de service public

- valide l'avenant au contrat de concession relatif aux tarifs maxima des frais de fourrière fixés dans l'arrêté ministériel modificatif
- habilite Monsieur le Président à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant
- valide la mise en application des nouveaux tarifs maxima de mise en fourrière issue de la réglementation en vigueur, applicables à compter du 1^{er} mars 2024

Point 12. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

12.1- Renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire

valide la démarche de renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire pour la période 2025-2035 et le rétroplanning prévisionnel

Point 13. RESSOURCES HUMAINES

13.1- Création de postes

- crée les postes suivants, avec effet au 1^{er} mai 2024 :
 - ✓ un poste d'Agent d'accueil/Secrétaire, à temps complet, relevant du grade d'Adjoint administratif principal de deuxième classe
 - ✓ un emploi permanent de Gestionnaire de la Commande publique, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des Attachés territoriaux
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaire à leur application
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense aux Budgets Général (M57) et Environnement (M4) de l'exercice 2024

13.2- Réalisation du diagnostic et plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)

- relance la réalisation du nouveau diagnostic et du plan de prévention des RPS par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, au prix de 27 600 euros
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout document relatif à cette démarche

13.3- Ouverture/Création d'emplois non permanents

- ouvre les postes de saisonniers suivants, répartis comme suit :
 - ✓ quatre postes à l'Équipe Technique
 - ✓ deux postes au service Eau potable
 - ✓ un poste à la Station de traitement des eaux usées
 - ✓ trois postes pour les services administratifs
 - ✓ deux postes pour le Camping
 - ✓ un poste au service Pays d'art et d'histoire
- crée l'emploi non permanent d'Agent polyvalent d'exploitation du réseau d'eau potable, à temps complet, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024
- habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux recrutements susvisés
- autorise Monsieur le Président à recruter un vacataire pour une durée d'un an afin de permettre aux agents du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) de se concentrer sur les travaux de recherche et la création de médiation culturelle
- fixe sa rémunération sur la base d'un taux horaire correspondant au SMIC + 30 %, soit 15,45 euros (valeur au 1^{er} janvier 2024)
- inscrit la dépense au Budget Général 2024
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à cette décision

13.4- Suppression de postes

valide la suppression des postes suivants, avec effet au 26 avril 2024 :

- ✓ un poste d'Attaché territorial, à temps complet, créé le 16 février 2012
- ✓ un poste de Rédacteur territorial principal de première classe, à temps complet, créé le 1^{er} juillet 2008
- ✓ un poste de Rédacteur territorial principal de deuxième classe, à temps complet, créé le 15 décembre 2012
- ✓ un poste de Technicien territorial principal de deuxième classe, à temps complet, créé le 1^{er} décembre 2010
- ✓ un poste d'Agent de maîtrise principal, à temps complet, créé le 1^{er} février 2016

- ✓ un poste d'Agent social principal de deuxième classe, à temps complet, créé le 1^{er} juillet 2022
- ✓ un poste d'Adjoint du patrimoine principal de deuxième classe, à temps non complet (50 %), créé le 15 octobre 2021
- ✓ un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet, créé le 1^{er} octobre 2020

13.5- Affaires relatives au personnel forestier
prend connaissance des modalités de fonctionnement du Comité Social Économique interentreprises (CSEi) précisées dans l'accord relatif à la constitution, aux moyens de fonctionnement et aux attributions du CSEi

Point 14. INFORMATIONS

14.1- Lancement/dévolution de marchés publics

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics.

Le Président



Marcello ROTOLO